L'accompagnement des candidats par l'AFA et ses correspondants départementaux

Journée de formation des nouveaux
Correspondants Départementaux
24 février 2020

Cadre juridique

- **Article L 225-16 du CASF :** *« dans chaque département, le président du Conseil Départemental désigne au sein de ses services au moins une personne chargée d'assurer les relations avec l'Agence française de l'adoption »*

- **Articles 12 et 38 de la Convention constitutive du GIP AFA :** prévoient l'instauration du protocole de fonctionnement et la valorisation des activités des correspondants départementaux

- Protocole de fonctionnement AFA/Départements validé au Conseil d'Administration du 27 mars 2012

Missions du correspondant départemental

- **<u>Mission de proximité</u>** principalement orientée autour :

  - ✓ de la **réalité** de l'adoption internationale
  - ✓ des **besoins spécifiques** des enfants selon les PO
  - ✓ des modalités de **constitution du dossier** d'adoption
  - ✓ du lien avec les équipes en charge du **suivi après l'adoption** (article L225-18 CASF)

- Mission assurée dans le respect des principes de **neutralité** et d'**objectivité** au regard du *projet* du candidat à l'adoption.

Missions du correspondant départemental vis-à-vis du candidat à l'adoption

- ✓ **Information** des candidats sur les procédures et la réalité de l'adoption internationale

- ✓ **Accompagnement** des candidats dans le choix d'un pays en adéquation avec son projet et au profil des enfants

- ✓ Si le candidat à l'adoption souhaite faire **évoluer** son projet, à l'occasion d'une demande de révision de la notice, le correspondant départemental le **réoriente** vers le service chargé de l'évaluation de la demande d'agrément

- ✓ **Information** des candidats sur l'ensemble des actions d'accompagnement mises en œuvre par le département et notamment des **réunions d'information**

…vis-à-vis de l'AFA

- Le CD est la **personne relais** entre l'AFA et le département
- Le CD fait **part à l'AFA des informations** dont il peut avoir connaissance par des sources diverses (arrêt du projet, changement de situation, agrément caduc)

La procédure d'adoption à l'AFA

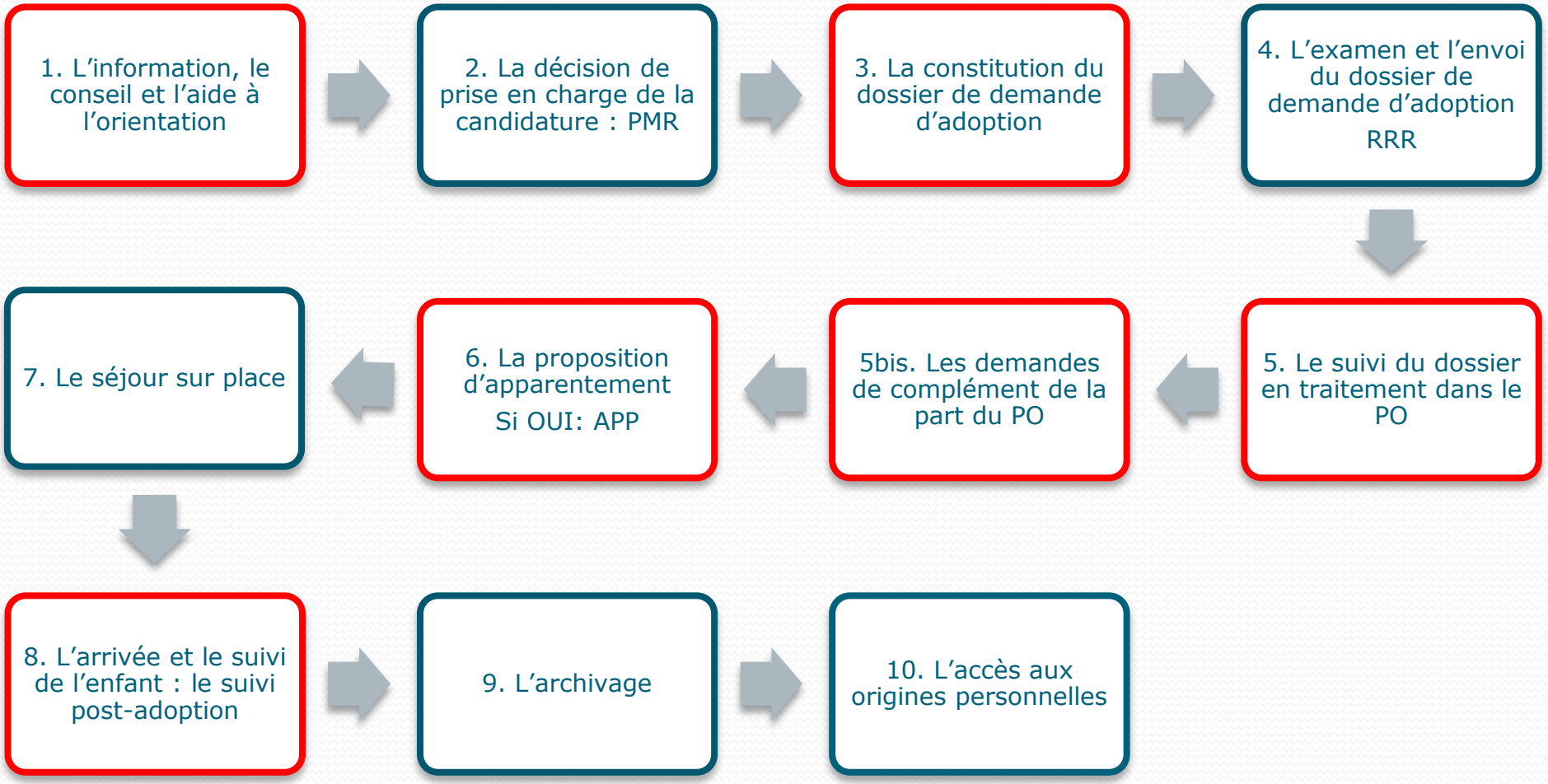

L'AFA étaye ses correspondants départementaux

- **Des formations** pour les nouveaux CD et d'autres sur le contexte de l'adoption internationale avec les différents pôles géographiques
- **Des déplacements à la demande** au sein des départements
- **Un espace PRO dédié** sur le site de l'AFA
- **Accès à la base de données AFA** des adoptants de leur département
- **Une liste de diffusion mail** pour communiquer sur l'actualité, les situations d'alerte et échanger autour des pratiques
- **Des fiches techniques** pédagogiques, santé et psy en ligne
- **Des brochures pour chaque pays** (législation, procédure, voyage, suivi, etc.)
- **Des diaporamas et vidéos d'interventions** à disposition sur l'espace PRO
- **Un guide sur l'adoption internationale**, des **plaquettes**, des **cahiers psy,** des **modules de préparation**, etc. mis à disposition pour les adoptants
- **Aide à la constitution du réseau départemental**

Le parcours du candidat accompagné par l'AFA

Trois orientations possibles et une procédure complémentaire :

Pays en « flux tendu » : ***Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Hongrie, Lettonie (fermé), Lituanie, Mali, Portugal, Roumanie, Sri Lanka*** (les dossiers des familles peuvent être envoyés directement par l'AFA au pays d'origine, sous réserve de correspondance aux critères)

Pays « à quota » : *Albanie, Burkina Faso, Haïti, Inde, Madagascar, Mexique, Pérou, Philippines, République Dominicaine, Thaïlande, Togo,* (les dossiers des familles ne sont pris en compte que lors d'appels à candidature, communiqués sur notre site internet, pour un nombre précis de dossiers)

Pays à « liste de demandes en attente » : ***Cambodge*** *(fermé),* ***Russie, Vietnam,*** (les dossiers des familles sont enregistrés sur une liste à l'agence)

Pays fonctionnant également en flux inversé: ***Albanie, Burkina Faso, Colombie, Chili, Chine, Lettonie, Madagascar, Mexique, Portugal, Pérou, République Dominicaine, Vietnam,*** (uniquement les dossiers des familles portant sur des « Enfants à Besoins Spécifiques » (EBS)).

Depuis janvier 2020, décision de la levée du dossier unique. Les candidats peuvent désormais orienter leur projet dans plusieurs pays partenaires de l'AFA.

Gestion des pré dossiers à l'AFA

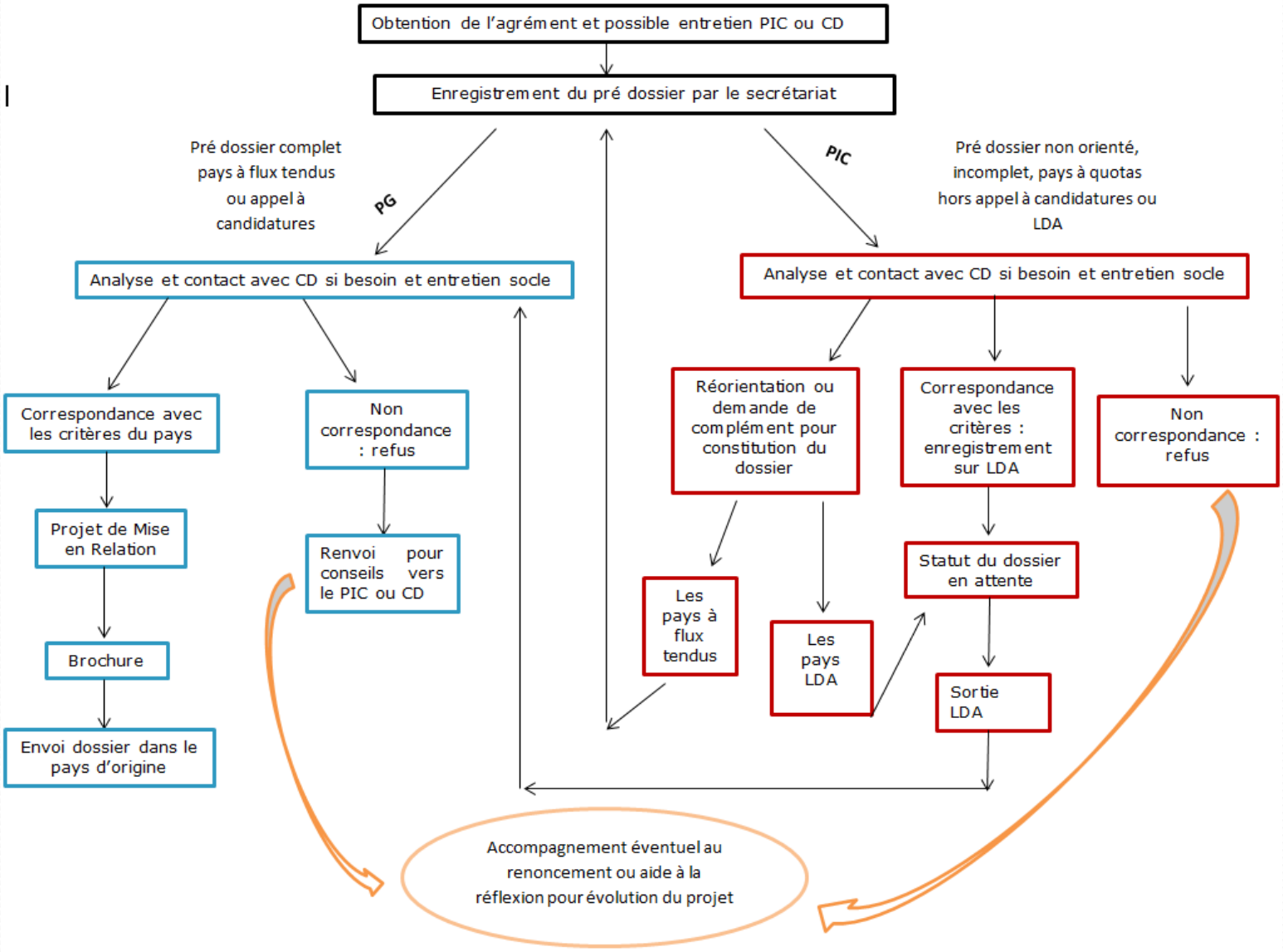

L’entretien socle

- Instauration de l’entretien socle suite à la mise en place du dossier unique à l’Agence en avril 2012.

- Objectif : améliorer l’accompagnement des familles, proposer aux adoptants un accompagnement renforcé notamment lorsque le projet est insuffisamment défini ou ne correspond pas à la réalité de l’adoption internationale.

- Durée : environ 1 heure

- Intervenant: Correspondant AFA du CD ou conseillère PIC

- Méthode : Guide d’entretien type

Comment construire et orienter un projet

Les 5 données de l'équation

- Le **profil des candidats** (marié, célibataire, âge, situation professionnelle, médicale, économique, etc.)
- Le **projet des candidats** : quel enfant attendent-ils ?
- Les **critères du Pays d'Origine** (PO)… et leurs « pratiques habituelles »
- Le **profil des enfants** proposés par le PO
- La **possibilité d'y envoyer sa demande** d'adoption à ce jour (pays en flux tendu, LDA ou à quota ?)

I. Avant l’entretien

- **1. Analyse du pré-dossier**
- **2. Conditions d’obtention de l’agrément**

II. Déroulement de l'entretien

- **1. Recueil des informations relatives au profil des adoptants et à leur projet**
  - Projet initial des candidats : profil de l'enfant? Pays?
  - Reprise de l'intitulé de la notice d'agrément

  (tranche d'âge, ouverture à un EBS, délimitation du projet)
  - Statut des adoptants

II. Déroulement de l'entretien

- **2. Présentation du contexte et des mécanismes de l'Adoption Internationale**

A – <u>L'Adoption Internationale, les options possibles</u> :

- Démarches particulières déjà effectuées, rencontres?
- Connaissance des acteurs de l'adoption?

(MAI – AFA – OAA – EFA - APPO)

- Connaissance de la différence entre AFA et OAA?
- Présentation des outils d'accompagnement de l'AFA

(PIC – site internet de l'AFA – Espace Personnel)

B – <u>La Convention de la Haye</u> :

- Intérêt supérieur de l'enfant
- Application du principe de subsidiarité

II. Déroulement de l'entretien

C - <u>L'évolution du profil des enfants</u>

- Evolution permanente des profils des enfants adoptables
- Existence d'une inadéquation entre projet des familles / Besoins des enfants / attentes des pays d'origine

II. Déroulement de l'entretien

- **3. Présentation du fonctionnement de l'AFA**

  A – <u>Brève présentation de l'AFA et de ses missions</u> : <u>informer, conseiller, accompagner</u> :

  - Créée en 2006 : nouvelle voie pour les candidats à l'Adoption Internationale
  - Caractère public : absence de sélection des dossiers

    → égalité

    → neutralité

II. Déroulement de l'entretien

- B – <u>Compétences de l'AFA et précisions sur l'accompagnement proposé</u>
  - Pays la Haye
  - Pays non la Haye si accréditation

II. Déroulement de l'entretien

- C – <u>Présentation des modalités d'envoi et d'étude d'une candidature par l'AFA</u>:

  - **Le pays choisi est un pays « en flux tendu »**

  (pré-dossier- PMR – Brochure – Constitution du dossier – Envoi dans le PO)

  - **Le pays choisi est un pays « à quota »**

  (pré-dossier envoyé quand appel à candidatures, retenu dans l'ordre d'étude par le rédacteur parmi ceux qui remplissent les critères exigés pas le PO - PMR – brochure – constitution du dossier – envoi dans le PO)

  - **Le pays choisi est un pays avec Liste de demande en Attente à l'AFA**

  (enregistrement en LDA par conseillers du PIC après étude du dossier– Nouvelle étude du dossier par rédacteur quand sortie de LDA – PMR – brochure – constitution du dossier – envoi dans PO)

II. Déroulement de l'entretien

- D – Présentation brève du programme du *« flux inversé »*
- E – Présentation brève du fonctionnement de l'Espace Personnel
  - Existence d'un Espace Personnel pour suivre les correspondances avec l'AFA *(dès PMR ou inscription en LDA)*

4. Recherche des orientations possibles en fonction de différents critères :

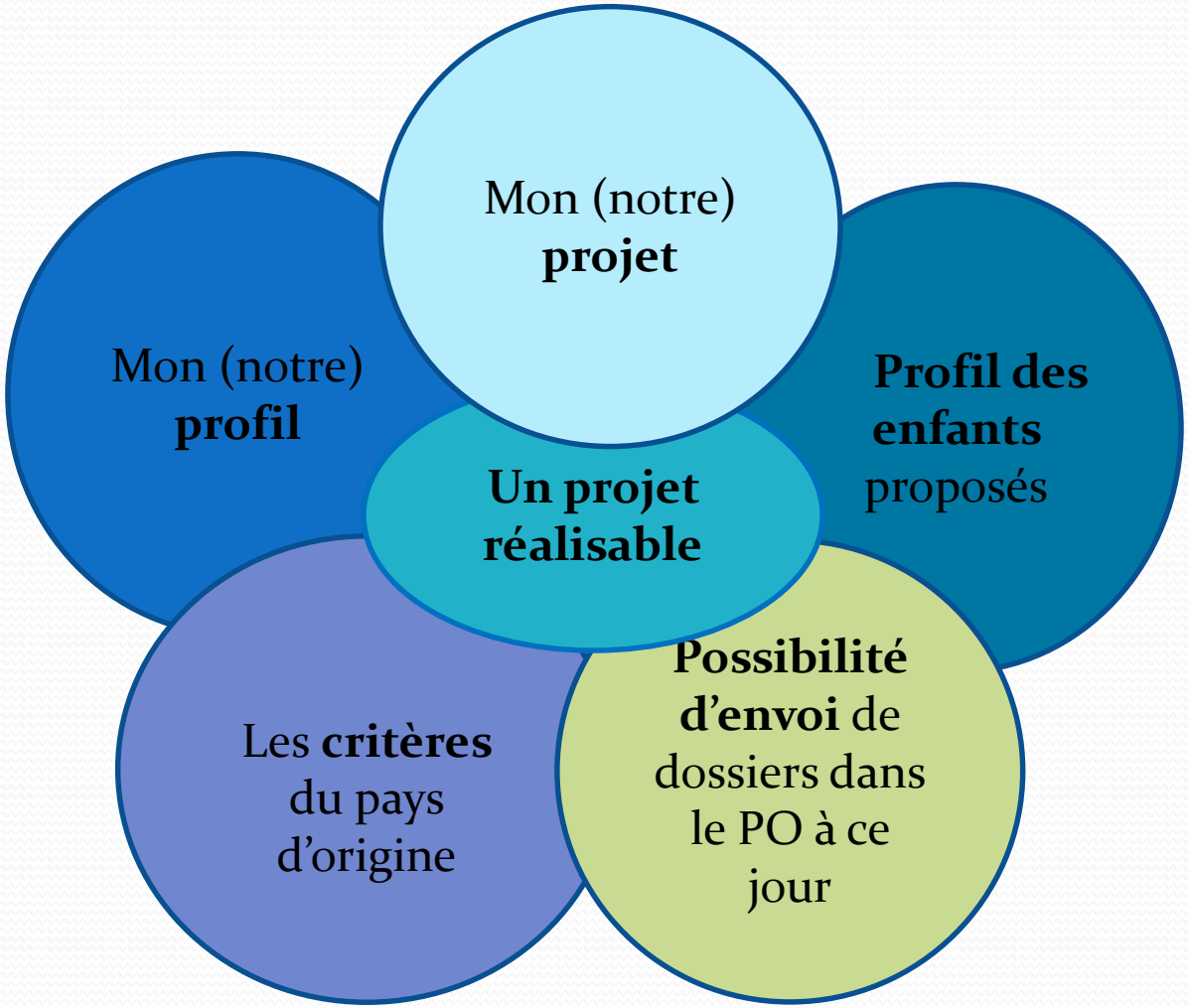

II. Déroulement de l'entretien

- **5. Récapitulatif des informations communiquées et restitution par les candidats** :
  - Questions complémentaires

- **6. Conclusion de l'entretien** :
  - Consultation régulière du site de l'AFA
  - Rappel de la disponibilité du correspondant AFA, des conseillers du PIC
  - Essentiel d'être acteur de son projet d'adoption

La préparation des candidats : **des outils à disposition**

Accompagnement médical et psychologique

Entretien « socle »

Au début de la démarche d'adoption

Pendant l'attente de la proposition d'un enfant

Avant la rencontre avec l'enfant

Après l'adoption

Tout au long de la procédure

- Aide à la délimitation du projet Accompagnement méd. et psy (entretiens, questionnaires EBS,…)
- Réunions collectives de préparation
- Entretiens individuels d'orientation avec CD et/ou conseiller PIC